

COMMUNE DE FESCHES LE CHATEL

SÉCHERESSE

Constitution du dossier de catastrophe naturelle

En raison de la sécheresse qui a sévi sur notre territoire durant plusieurs mois, la commune de Feschés le Châtel informe ses habitants qu'ils ont la possibilité de demander à la mairie le déclenchement de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les personnes sinistrées sont invitées à envoyer leur demande **avant le 31 janvier 2019** à Monsieur le Maire. Pour ce faire, un courrier prérempli est disponible au secrétariat de mairie.

Le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera déposé à la Préfecture de Besançon lorsque toutes les demandes auront été réceptionnées.